



SOMMAIRE

Préambule 2

Les objectifs
des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents 3

La construction
des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents 4

Les valeurs de la Charte
des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents 6

Le réseau local
de la Communauté de communes Bléré Val de cher 7

Signataires 10



Préambule

« La famille est le premier lieu de construction de l'enfant, de transmission de valeurs et de repères. De ce fait, elle joue un rôle fondamental dans la cohésion sociale. Dans cette fonction d'éducation de leurs enfants, tous les parents sont susceptibles de rencontrer des difficultés »

C'est à partir de ce constat qu'en 1999, l'Etat a initié les **Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité** (Circulaire interministérielle DIF/DGAS/DIV/DPM n°1999/153 du 9 mars 1999).

La CAF Touraine est copilote du dispositif départemental avec l'Etat.

Elle est depuis longtemps impliquée dans cette politique tant dans le pilotage et l'animation d'actions que dans leur financement (Médiation familiale, Espaces rencontres, REAAP, Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), etc.).

Les REAAP n'ont d'existence que s'ils reposent sur un partenariat fort entre **les acteurs locaux** impliqués dans l'accompagnement des familles.

Les parents doivent être et demeurent les acteurs privilégiés du réseau.

« Soutenir la parentalité c'est conforter les parents dans l'exercice de leurs compétences en les accompagnant dans la réalisation de projets individuels et/ou collectifs. Leur faire confiance, leur permettre de partager leurs difficultés, d'échanger avec eux afin qu'ils construisent leurs propres réponses grâce à leurs ressources de parents. »



Les objectifs des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Les REAAP concernent les parents d'enfants âgés de 0 à 18 ans. Les actions mises en réseau visent à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents dans l'intérêt de l'enfant.

Ils s'appuient sur les savoir-faire des acteurs locaux et la capacité des parents à s'entraider.

Les objectifs généraux du REAAP

- Soutenir et accompagner les familles dans leur rôle éducatif et leurs responsabilités parentales vis à vis de leurs enfants.
- Créer une dynamique locale autour de la parentalité.

Les objectifs opérationnels du REAAP

- Identifier les préoccupations et les besoins des parents ;
- Mettre en réseau les acteurs locaux et adapter les réponses aux besoins ;
- Développer des actions en impliquant les familles et en s'appuyant sur l'existant ;
- Faire circuler l'information sur les actions et les acteurs locaux existants.



La construction des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Le partage des valeurs de la Charte

Voir Charte page 6

Le diagnostic local partagé

Le REAAP s'assure de la réalisation d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs locaux de l'enfance et de la famille. Ce diagnostic permet d'établir un état de l'offre de service aux familles afin de définir de manière concertée, les orientations du REAAP. L'actualisation du diagnostic doit également être l'occasion d'évaluer l'impact des actions sur les familles.

Les modalités de fonctionnement du REAAP

Le fonctionnement du REAAP est assuré par un Comité de Pilotage et un Comité d'Animation dont les membres adhèrent aux valeurs de la charte nationale des REAAP.

Le Comité de Pilotage est composé d'élus, de représentants institutionnels :

- Élus et professionnels des collectivités territoriales ;
- Représentants de la CAF Touraine ;
- Représentants du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire ;
- Représentants de la MSA ;
- Représentants de l'Éducation Nationale ;
- Représentants de la DDCS.



Son rôle

- ◆ Mettre en œuvre une politique de soutien à la fonction parentale permettant de favoriser et valoriser le lien parent-enfant ;
- ◆ Définir les orientations stratégiques du réseau et définir des objectifs communs ;
- ◆ Valider les projets de soutien aux parents proposés par le comité d'animation ;
- ◆ Favoriser le lien entre les acteurs engagés sur le soutien à la parentalité ;
- ◆ Financer ou co-financer les actions du REAAP

Le Comité d'Animation est composé de l'ensemble des :

- Professionnels des collectivités territoriales ;
- Bénévoles et professionnels associatifs ;
- Représentants de structures départementales ;
- Représentants de la CAF Touraine ;
- Travailleurs sociaux du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire ;
- Représentants de la MSA ;
- Directeurs et enseignants de l'Éducation Nationale ;
- Parents volontaires ;
- et de tout autre acteur intervenant auprès des enfants, des jeunes et des familles sur le territoire.

Le Comité d'Animation reste toujours ouvert à toutes nouvelles inscriptions.

Son rôle

- ◆ Réaliser un diagnostic partagé avec les élus, les acteurs locaux et les familles, avec un recensement des actions existantes en direction des familles ;
- ◆ Déterminer les actions à mettre en œuvre, initier des projets ;
- ◆ Favoriser le lien entre les acteurs engagés sur le soutien à la parentalité ;
- ◆ Faire vivre une dynamique locale en s'appuyant sur les compétences des partenaires REAAP ;
- ◆ Initier et animer des groupes de travail mettant en place des actions ;
- ◆ Animer le réseau en fonction des décisions prises par le comité de pilotage.



Les valeurs de la Charte des REAAP

Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échanges entre les parents, les REAAP ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis à vis de leurs enfants.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette chartre s'engagent à :

Principes fondamentaux :

1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant, etc.
2. Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
3. Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
4. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentées par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
5. Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
6. S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits communs intervenant dans l'appui à la parentalité.
7. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
8. Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.



Le REAAP local de la Communauté de communes Bléré Val de Cher

Des actions parentalité ont été portées sur le territoire par le Centre socio-culturel de Bléré et les partenaires locaux, notamment depuis 2008 avec l'action « Paroles de familles ». Un réseau local s'est constitué et une première réunion d'information sur la construction d'un REAAP local s'est déroulée le 23 octobre 2013 avec des acteurs du territoire de la Communauté de communes Bléré –Val de Cher.

Ses membres :

Ce réseau local se compose d'élus, de professionnels et de bénévoles qui interviennent auprès des enfants, des jeunes et des familles habitant la communauté de communes de la Communauté de communes Bléré-Val de Cher, ainsi que de parents.

Le Comité de Pilotage local est constitué de :

- ❖ Mme COCHIN, présidente de la CCBVC et maire de La Croix en Touraine
- ❖ Mme BECHON, vice-présidente de la CCBVC déléguée aux services à la population
- ❖ Mme DEPARDIEU, sous directrice en charge de l'action sociale de la MSA Berry-Touraine
- ❖ L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription d'Amboise
Mr LABARONNE, maire de Bléré et vice-président de la CCBVC
- ❖ Mr AURIOUX, délégué territorial Maison de la Solidarité du Conseil Départemental
- ❖ Mr SAULNIER, président du Centre socio-culturel de Bléré
- ❖ Mr MOALIC, directeur du Centre socio-culturel de Bléré
- ❖ Mr VAUVERT, coordinateur petite enfance-enfance-jeunesse de la CCBVC
- ❖ Mme BUIZZA, conseillère technique à la CAF Touraine
- ❖ Mme VERMEULEN, chargée de développement social local à la CAF Touraine



Le Comité d'Animation local est constitué : de parents, de techniciens de la CCBVC, de bénévoles, de professionnels associatifs, de professionnels institutionnels, etc. et il reste ouvert à tout nouvel inscrit.

Son objectif :

L'objectif de ce réseau est de proposer et d'insuffler une dynamique locale autour de la parentalité. Pour ce faire, il s'interrogera sur les besoins des familles et sur les réponses à leur apporter afin de les soutenir dans l'exercice de leur fonction parentale.

Son fonctionnement :

◆ Ses principales missions

- Faire se rencontrer les différents acteurs agissant sur le territoire ;
- Permettre la confrontation des pratiques et la mutualisation des expériences ;
- Identifier les préoccupations et les besoins des parents ;
- Développer des actions au regard de ces besoins en y associant les familles et en prenant en compte l'existant ;
- Organiser la circulation de l'information sur les actions locales.

◆ Ses réunions

- Calendrier : Le Comité de Pilotage et le Comité d'Animation définissent leur rythme de rencontre en considération des projets prévus.
- Animation/secrétariat : Ils sont assurés par l'animatrice collective famille, le coordinateur du service enfance jeunesse de la communauté de communes, par la chargée de développement social de la CAF Touraine [préparation, animation des réunions et transmission par messagerie électronique ou par voie postale des informations nécessaires au fonctionnement du réseau (comptes rendus, invitations, etc.).



◆ Ses actions déjà réalisées

- Les acteurs du REAAP (parents, bénévoles et professionnels) ont pu faire part des problématiques de parents rencontrées sur le territoire : difficultés liées à la mobilité, à l'isolement, addictions, limites et autorité, relations parents et adolescents, méconnaissance des acteurs locaux et des services.
- Des actions ont été mises en place pour répondre à ces préoccupations.
- Café des parents,
- Ateliers parents-enfants,
- Ateliers familles,
- Conférences,
- Paroles de familles,
- Quinzaine de la parentalité
- Vacances en famille

◆ Ses actions en cours

- Quinzaine de la parentalité
- Journées sans écrans
- Réalisation d'un livret d'informations à destination des familles du territoire
- Vacances en famille 2



Les signataires de cette Charte s'engagent à respecter et partager les valeurs fondatrices du REAAP.

Fait à BLERE, le 20 novembre 2015

**Pour la communauté de Communes
Bléré Val de Cher
La Présidente,**

Jocelyne COCHIN

Fait à BLERE, le 20 novembre 2015

Pour le Conseil Départemental,

Vincent LOUAULT

Fait à BLERE, le 20 novembre 2015

**Pour la Mutualité Sociale Agricole
Berry-Touraine
La sous-directrice,**

Marie DEPARDIEU

Fait à BLERE, le 20 novembre 2015

**Pour la CAF Touraine,
Le Président,**

Didier BEAUFRERE

Fait à BLERE, le 20 novembre 2015

**Pour la Direction Départementale
de la Cohésion Sociale,**

Fait à BLERE, le 20 novembre 2015

**Pour la Direction des services
départementaux de l'Éducation
Nationale d'Indre-et-Loire,
L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
de la circonscription d'Amboise,**



Les signataires de cette Charte s'engagent à respecter et partager les valeurs fondatrices du REAAP.

Indiquez si vous le souhaitez votre nom et votre statut/qualification.

Fait à BLERE, le 20 novembre 2015

Fait à BLERE, le 20 novembre 2015

Fait à BLERE, le 20 novembre 2015

Fait à BLERE, le 20 novembre 2015

Fait à BLERE, le 20 novembre 2015

Fait à BLERE, le 20 novembre 2015

Fait à BLERE, le 20 novembre 2015

Fait à BLERE, le 20 novembre 2015



Fait à BLERE, le 20 novembre 2015